

Les bons gestes au quotidien

GUIDE du TRI

et de la réduction des déchets



REDUIRE



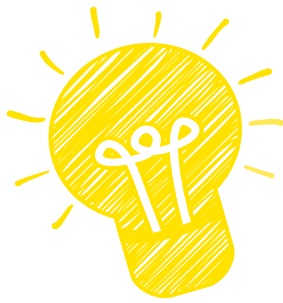
REUTILISER



RECYCLER

*Le tri et le recyclage permettent
l'économie des ressources
naturelles. Il est important que
chacun s'engage afin de moins
polluer notre planète.*

Réduisons, réutilisons et recyclons nos déchets !	p 4
Comment agir au quotidien ?	p 5
La Communauté d'Agglomération vous accompagne	p 7
Les jours de collecte de vos communes	p 8
Tous les emballages en verre	p 9
Tous les emballages	p 10
Tous les papiers	p 12
Les ordures ménagères résiduelles	p 13
Les déchetteries	p 15
Le textile	p 16
Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux - DASRI	p 17
Le compost	p 18
Infos utiles	p 19
Le Pass Déchet'	p 20



Chaque habitant de l'Agglo génère 608KG de déchets (chiffres 2018) :

- ▶ **ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : 314KG/HAB/AN**
- ▶ **COLLECTE SÉLECTIVE : 43KG/HAB/AN**
- ▶ **VERRE : 29KG/HAB/AN**
- ▶ **DÉCHETTERIE (hors gravats) : 152KG/HAB/AN**
- ▶ **AUTRES FLUX : 70KG/HAB/AN**

En moyenne 50KG d'emballages sont triés par habitant et par an en France dont 18KG d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique et 32KG d'emballages en verre.

Grâce à l'extension des consignes de tri, 24 millions de français peuvent trier TOUS leurs emballages et papiers.

Les performances de recyclage actuelles sont :

- ▶ 70% de taux de recyclage,
- ▶ Soit 3,5 millions de tonnes d'emballages ménagers recyclées,
- ▶ C'est-à-dire une évolution de 132 000 tonnes par rapport à 2017.

Les bénéfices environnementaux :

- ▶ 1,6 M de tonnes de CO2 évitées grâce au recyclage des emballages,
- ▶ Soit l'équivalent de 780 000 voitures en circulation pendant un an.



**Objectif à fin 2022
100% des Français pourront trier
TOUS leurs emballages et papiers.**

Si on recycle > on obtient :



Le saviez-vous ?

Pour fabriquer 200 000 feuilles de papier A4 il vous faut :

- Papier classique ◀ ▶ Papier recyclé
-  4 tonnes de bois ◀ ▶ Quasiment aucun arbre 
-  86 508 litres d'eau ◀ ▶ 44 043 litres d'eau 
-  9 678,80 kwh d'énergie ◀ ▶ 6 452,53 kwh d'énergie 
- Gaz à effet de serre : 2 540 kg de CO² ◀ ▶ Gaz à effet de serre : 1 602 kg de CO²
-  871 kg de déchets produits ◀ ▶ 531 kg de déchets produits 



COMMENT AGIR AU QUOTIDIEN ?

A LA MAISON

- ▶ Éviter de consommer de l'eau en bouteille, plus chère et productrice de déchets,
- ▶ Donner une seconde vie à vos objets : on peut toujours les réparer, les donner ou bien même les vendre avant de définitivement les jeter,
- ▶ Apposer un autocollant « STOP PUB » sur votre boîte aux lettres,
- ▶ Éviter les aliments et boissons conditionnés individuellement...

Les autocollants « STOP PUB » sont à apposer sur votre boîte aux lettres pour dire non à la pub qui génère jusqu'à 40 kilos de déchets par an et par foyer. Ils sont disponibles sur simple demande dans votre mairie ou à l'Hôtel de Communauté.



AU JARDIN

- ▶ Composter vos déchets de jardin et de cuisine. En plus de cet acte écologique, vous pourrez bénéficier d'un compost naturel et gratuit !
- ▶ Préférer l'utilisation d'alternative naturelle comme les coccinelles en lieu et place des produits phytosanitaires...

AU TRAVAIL

- ▶ Privilégier la dématérialisation de vos supports,
- ▶ Opter pour des impressions recto/verso et n'imprimer que si nécessaire,
- ▶ Utiliser des tasses ou verres réutilisables pour vos boissons chaudes et froides,
- ▶ Éteindre votre matériel informatique et vos lumières de bureaux dès que vous vous absentez...

En éteignant l'ensemble des veilleuses de vos appareils électriques, vous pouvez économiser jusqu'à 10 % de leur consommation d'électricité.

ACHAT RESPONSABLE

- ▶ Préférer les produits frais et de saison et les circuits courts,
- ▶ Consommer des produits dont les emballages sont recyclables et/ou réutilisables,
- ▶ Utiliser les sacs et cabas réutilisables pour faire vos courses,
- ▶ Opter pour des produits sans leurs emballages inutiles, acheter en vrac (thé, fruits, légumes, viandes) et utiliser des éco-recharges et des produits concentrés,
- ▶ Choisir des appareils à basse consommation énergétique...



Le saviez-vous ?



Les déchets pèsent aussi sur les achats : les produits suremballés et jetables ont souvent un prix plus élevé. D'après l'ADEME, une famille de 4 personnes qui évite les produits suremballés et jetables peut diviser par deux sa quantité de déchets mais aussi économiser près de 400 € par an sur ses achats.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION VOUS ACCOMPAGNE



Pour vous aider à être et/ou devenir de parfaits éco-citoyens,
l'Agglo a mis en place de nombreux moyens pour vous
assister, vous conseiller et vous soutenir !!!

Les jours de collecte de vos communes

COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
ANGEVILLERS ▶	Mardi	NOUVEAU Tous les vendredis
BASSE-HAM ▶	Mardi et vendredi	Lundi
FONTOY ▶	Mercredi	NOUVEAU Tous les jeudis
HAVANGE ▶	Mardi	NOUVEAU Tous les jeudis
ILLANGE ▶	Mardi et vendredi	Lundi
KUNTZIG ▶	Mardi et vendredi	Lundi
LOMMERANGE ▶	Mardi	NOUVEAU Tous les jeudis
MANOM ▶	Lundi et jeudi	Mercredi
ROCHONVILLERS ▶	Mardi	NOUVEAU Tous les vendredis
TERVILLE - Secteur 1 ⁽¹⁾ ▶	Lundi	Jeudi
TERVILLE - Secteur 2 ⁽¹⁾ ▶	Mardi	Jeudi
TERVILLE - Secteur 3 ⁽¹⁾ ▶	Vendredi	Jeudi
TERVILLE - Secteur 4 ⁽¹⁾ ▶	Mardi et vendredi	Jeudi
THIONVILLE ▶ Secteurs 1-3-5-7-9 ⁽¹⁾	Lundi et jeudi	Mercredi
THIONVILLE ▶ Secteurs 2-4-6-8-10 ⁽¹⁾	Mardi et vendredi	Mercredi
THIONVILLE ▶ Secteur 11 ⁽¹⁾	Du lundi au samedi	Du mardi au vendredi
TRESSANGE ▶	Lundi	NOUVEAU Tous les vendredis
YUTZ - Secteur 1 ▶	Lundi et jeudi	Mercredi
YUTZ - Secteur 2 ▶	Mardi et vendredi	Mercredi

Pour les reports de collectes tombant un jour férié, contacter le service Environnement ou rendez-vous sur www.agglo-thionville.fr → **Gestion des déchets**.

Contactez le service Environnement : environnement@agglo-thionville.fr

⁽¹⁾ si vous ne connaissez pas votre secteur,

⁽²⁾ afin de prendre rendez-vous pour vos encombrants selon les flux à collecter,

⁽³⁾ afin de connaître les dates de passage dans votre secteur.

NOUVEAU FONCTIONNEMENT DES ENCOMBRANTS

Pour toutes les communes de la Communauté d'Agglomération, la collecte des encombrants s'effectue désormais sur prise de rendez-vous au **03 82 54 78 50**.

Une date vous est communiquée en fonction du type de déchets à débarrasser (ferraille, D3E*, mobilier...) dans la limite d'une unité (1m³) par rendez-vous.

*D3E : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



**POTS ET BOCAUX
EN VERRE**



BOUTEILLES EN VERRE



Nota : les couvercles de ces déchets doivent être enlevés et mis avec les emballages au tri.

ATTENTION !

Erreurs fréquemment trouvées : la vaisselle, les vitres, les ampoules, les couvercles de pots de confiture, les capsules métalliques...



Le verre est recyclable à l'infini
En France 100 % du verre collecté est recyclé

TOUS LES EMBALLAGES



TOUS LES PAPIERS



EMBALLAGES ET
BRIQUES EN CARTON



BOUEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL



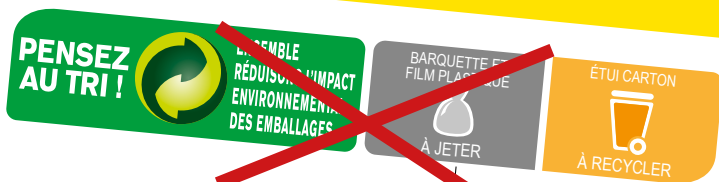
TOUS LES AUTRES EMBALLAGES



Pour la collecte en porte-à-porte, les bacs ou sacs devront être sortis sur le domaine public la veille du jour de ramassage. La collecte a lieu entre 6h00 et 13h00 le lendemain.

ATTENTION !

Erreurs fréquemment trouvées : les textiles, le verre, les objets plastique (jouets, pots de fleurs, boîtes hermétiques...).



Les matériaux sont nommés afin de faciliter la consigne de tri.

- 1) C'est un emballage ? Dans le bac de tri !
Attention : seuls les emballages se trient pas les objets, ni la vaisselle.
- 2) Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3) Ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales.
Notamment celles présentes sur les emballages.
- 4) Un doute : www.consignesdetri.fr

TOUS LES PAPIERS

Publicités
Prospectus



Courriers
Enveloppes



Journaux
Magazines



Cahiers
Bloc-notes



Catalogues
Annuaire



Tous les autres
papiers



Le papier pourra être déposé indifféremment avec les emballages ou dans les contenants bleus.

ATTENTION !

Erreurs fréquemment trouvées : les mouchoirs en papier, les papiers souillés, les papiers peints, les calques...

Le saviez-vous ?

Le papier est recyclable
jusqu'à 5 fois



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Tous les déchets doivent obligatoirement être mis en sacs fermés y compris pour les bacs ou point d'apport volontaire dédiés. Pour la collecte en porte-à-porte, les sacs et les bacs devront être sortis sur le domaine public la veille du jour de ramassage. La collecte a lieu entre 6h00 et 13h00 le lendemain.



ORDURES MÉNAGÈRES
(SACS DE MAXIMUM 50 LITRES)
Couches, tissus hygiéniques, lingettes, litières...



ATTENTION !

Erreurs fréquemment trouvées : les piles, les médicaments, les aiguilles et seringues, les aérosols non vides, les produits toxiques, les déchets électriques, le verre, le textile...

DECHETTERIE DE HAVANGE

Chemin de Bure 57655 HAVANGE

Lundi et jeudi
de 9h à 13h

Mardi et vendredi
de 14h à 18h30

Mercredi et samedi
de 9h à 18h

DECHETTERIE DE THIONVILLE

Chemin des Déportés et Résistants 57100 THIONVILLE

Du lundi au samedi
de 8h à 18h30

DECHETTERIE DE VEYMERANGE



Route du Buchel 57100 THIONVILLE VEYMERANGE

Du lundi au samedi
de 8h à 18h30

DECHETTERIE DE YUTZ

Chemin de Grenelle 57970 YUTZ

Du lundi au samedi
de 8h à 18h30

					
D3E - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Pneus déjantés	Carton	Papier	Pots et bidons souillés vides	DDS Déchets Diffus Spécifiques (antigel, nettoyant, peinture...)
					
Cartouches d'encre	Piles, accumulateurs et batteries	Huiles minérales et végétales	Déchets verts	Tout-venant (plastique, polystyrène...)	Bois
					
Capsules Nespresso	Meubles	Déchets de construction domestique (déblais, gravats...)	Métaux, ferraille	Verre	Textile



ATTENTION ! Déchets refusés :

- ▶ Les ordures ménagères,
- ▶ L'amiante et le fibrociment,
- ▶ Les balles et cartouches d'armes,
- ▶ Les extincteurs et bouteilles de gaz,
- ▶ Les pièces automobiles,
- ▶ Les cadavres d'animaux,
- ▶ Les déchets industriels et issus de l'agriculture.

LE TEXTILE



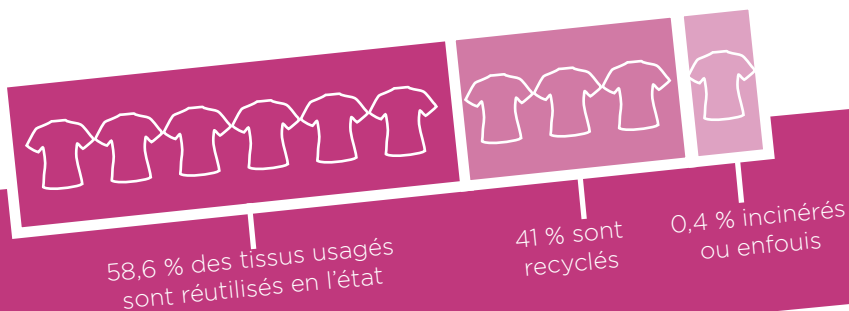
- ▶ Petits vêtements (bonnets, chaussettes, collants, cravates, écharpes, layette, lingerie...),
- ▶ Grands vêtements (chemises, jeans, joggings, jupes, manteaux, pantalons...),
- ▶ Linge de maison (draps, gants de toilette, nappes en tissu, serviettes...),
- ▶ Chaussures (baskets, bottes, sandales...), attachées par paire.



Usés ou juste démodés, déchirés ou troués, tous vos articles peuvent être recyclés ou réutilisés à condition d'être propres et secs.

ATTENTION !

Erreurs fréquemment trouvées : les textiles souillés, matelas, moquettes et toiles cirées qui devront uniquement être déposés en déchetterie.



LES DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Les piquants, coupants, tranchants des patients en auto-traitement, doivent être jetés exclusivement dans les boîtes hermétiques récupérées gratuitement dans les pharmacies. Ces dernières seront à déposer ensuite en déchetterie uniquement (boîtes bien fermées au préalable).

LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)



Les boîtes hermétiques devront être fermées avant dépôt en déchetterie.



ATTENTION !

Erreurs fréquemment trouvées : ces déchets ne doivent absolument pas être jetés dans le tri ou les ordures ménagères résiduelles même dans des bouteilles en plastique du fait du risque engendré pour les personnels de collecte et de tri.

LE COMPOST

Quels déchets composter ?



- ▶ Les coquilles d'œufs,
- ▶ Les déchets verts,
- ▶ Le marc de café ou de thé,
- ▶ Les pâtes, le pain, le riz,
- ▶ Les fruits et légumes,
- ▶ L'essuie-tout,
- ▶ Les épluchures...



ATTENTION !

Erreurs fréquemment trouvées : les textiles, les litières non végétales, les couches, les huiles végétales.

Mise à disposition d'un composteur

L'Agglo vous propose l'achat de composteurs vendus à tarif préférentiel et crée depuis 2019 des sites de compostage partagés.

Pour plus d'informations, contactez une ambassadrice du tri.

Le saviez-vous ?

Épluchures et restes alimentaires représentent 30% du poids de notre poubelle, soit près de 100 kg par habitant et par an.



INFOS UTILES

Les encombrants

Qu'est-ce qu'un objet encombrant ?
Il s'agit des déchets qui, de par leur volume (gros électroménagers, meubles, literies...) ne peuvent pas être pris en charge lors de la collecte des ordures ménagères.



Que faire de ses encombrants ?

- ▶ Les déposer en déchetterie,
- ▶ Les faire collecter en porte à porte. Sur RDV, dans la limite d'1m³. (voir page 8)
- ▶ En cas de remplacement à l'identique, faire reprendre votre objet par votre magasin fournisseur.

Les objets encombrants doivent être déposés sur la voie publique en limite de voie de circulation et ne doivent occasionner aucune gêne pour les usagers de la voie publique. Les agents de collecte sont en droit de ne pas collecter les déchets risquant de nuire à leur santé.

Les déchets verts

Que faire de ses déchets verts ?

- ▶ Les déposer en déchetterie,
- ▶ Du 1^{er} mars au 30 novembre, pour la commune de Thionville uniquement, les faire collecter en porte-à-porte en achetant en amont un bac spécifique ou des sacs biodégradables,
- ▶ Pour les 6 communes du plateau (Angevillers, Fontoy, Havange, Lommerange, Rochonvillers, Tressange), les apporter dans des bennes mises à disposition ponctuellement dans la commune,
- ▶ Les composter.

PASS DECHET'

De format carte de crédit, ce pass nominatif comporte un code barre personnalisé. Chaque foyer du territoire est invité à s'en doter gratuitement. Pour se faire, vous pouvez contacter le service Environnement au 03 82 52 32 33 ou remplir directement le formulaire sur notre site internet.

Une fois enregistré dans notre service, vous recevrez votre Pass déchet' par voie postale.



Le PASS DECHET' et les contenants

L'ensemble des contenants du territoire est progressivement étiqueté et identifiable grâce à un code-barres qui permet ainsi de traiter efficacement les demandes d'usagers.

Le PASS DECHET' et la distribution des sacs et cabas de précollecte

La distribution des sacs et des cabas de précollecte est réalisée par les mairies et, pour Thionville, au Centre Technique Municipal (à l'accueil). Il vous suffit de présenter votre Pass Déchet' pour récupérer ces derniers.

Le PASS DECHET' et les déchetteries

Votre carte vous permet d'accéder à l'une des quatre déchetteries du territoire.

INFOS UTILES

Aérosol ménager ●	Déchets alimentaires ●○	Moquette ●
Aiguille de seringue ●	Déchets verts ●○	Mouchoir en papier ●
Amiante ☒	Dés herbant ●	Néon ●
Ampoule à filament ●	Dissolvant ●	Ordinateur ●
Ampoule basse consommation ●	Dosettes de café ●	Papier aluminium ●
Ampoule halogène ●	Électroménager ●	Papier cellophane ●
Annuaire ●●	Engrais ●	Papier et carton souillés ●
Bâche plastique ●	Enveloppe tout type ●●	Parpaing ●
Barquette aluminium ●	Épluchures ●○	Peinture ●
Barquette plastique ●	Essuie-tout ●○	Pile ●
Barquette polystyrène ●	Extincteur ☒	Plâtre ●
Batterie ●	Faïence ●	Pneu déjanté ●
Bidon sirop métallique ●	Feu d'artifice ☒	Polystyrène ●●
Bocal en verre ●	Feuillage ●○	Pot de yaourt ●
Boîte de conserve ●	Feuilles de papier ●●	Pot en verre (couvercle au TRI) ●
Boîte en carton ●	Fil électrique ●	Poussière ●
Boîte hermétique ●	Film plastique ●	Produit chimique ●
Bois ●	Filtre à café ●○	Prospectus ●●
Bouteilles de gaz ☒	Filtre à huile ●	Radiographie ●
Bouteille ●	Flacon en plastique ●	Rasoir jetable ●
Bouteille en verre ●	Flacon en verre ●	Réfrigérateur ●○
Branchage ●○	Fleur fanée ●○	Reste de viande et de poisson ●
Brique alimentaire ●	Gravats ●	Sac à main ●
Brosse à dent ●	Herbe ●○	Sac d'aspirateur ●
Câble électrique ●	Huile de vidange ●	Sac plastique ●
Cagette en bois ●	Huile de friture ●	Sachet de thé ●○
Cagette en carton ●●	Insecticide ●	Sapin de Noël ●
Cagette en plastique ●	Jouet ●	Sciure de bois ●○
Canette métallique ●	Journaux ●●	Seringue ●
Capsule de Nespresso ●●	Laine de roche et/ou de verre ●	Solvant ●
Carrelage ●	Liège ●	Stylo ●
Carton volumineux ●	Litière ●	Suremballage plastique ●
Cartonnette ●	Livre ●●	Tube de crème et dentifrice ●
Cartouche d'imprimante ●	Lunettes ●	Tuiles ●
Céramique ●	Magazine ●●	Tuyaux ●
Chaussures ●	Matelas ●○	Vaisselle ●
Congélateur ●○	Médicaments ☒	Vaisselle jetable ●
Coquille d'œuf ●○	Miroir ●	Végétaux ●○
Corde ●	Mobilier ●	Vêtements ●
Couche-culotte ●		Vitre ●

● Collecte sélective ● Papier ● Verre ○ Compost ● Textile ● DASRI ● Ordures ménagères ○ Encombrant ● Déchetterie

☒ Déchets non acceptés

Pour les déchets non acceptés, il convient de se rapprocher d'un professionnel ou d'un organisme concernés par le type de matériau (ex : amiante > professionnel, médicaments > pharmacie...).

LA COLLECTE DES DÉCHETS C'EST L'AGGLO

Un doute ? Une question ?

Sur vos collectes ? Contacter le service Environnement
au 03.82.54.78.50 ou par mail à
environnement@agglo-thionville.fr

Sur le tri ? Vos ambassadrices du tri se tiennent à
votre disposition par mail à letri@agglo-thionville.fr



Hôtel de Communauté
Espace Cormontaigne - 4, avenue Gabriel Lippmann
CS 30054 - 57972 YUTZ Cedex

www.agglo-thionville.fr